

3 - PIÈCES DE L'ENQUÊTE

PUBLIQUE

3.1 - Décision administrative du 11/09/2025 désignant le commissaire enquêteur

3.2 - Arrêté municipal du 08/10/2025 prescrivant l'enquête publique

3.3 - Avis d'enquête publique

3.4 - Insertions de presse

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

9 septembre 2025

N° E25000066 /78

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

CODE : type n°1

Vu enregistrée le 9 septembre 2025, la lettre par laquelle la commune de Draveil demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE-COMMUNE DE DRAVEIL ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :M. Jean-Noël THUILLART est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

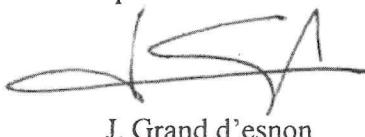
ARTICLE 2 :M. Brice DEVRIERE est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 :La présente décision sera notifiée à la commune de DRAVEIL, à M. Jean-Noël THUILLART et à M. Brice DEVRIERE.

Fait à Versailles, le 9 septembre 2025

La présidente du tribunal,


J. Grand d'eson





Département
de l'Essonne
Arrondissement
d'Evry-Courcouronnes

VILLE DE DRAVEIL

ARRETE DU MAIRE

N° URBA 25-10-276

Service : *Urbanisme*
Affaire suivie par : *Dominique Dézoret*

Nomenclature : *2.1 Document d'urbanisme*
Objet : Arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité sur la commune de Draveil

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Art R421-1 du Code de Justice Administrative : La juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Lorsque la requête tend au paiement d'une somme d'argent, elle n'est recevable qu'après l'intervention de la décision prise par l'administration sur une demande préalablement formée devant elle. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-2 du CJA : Sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. La date du dépôt de la demande à l'administration, constatée par tous moyens, doit être établie à l'appui de la requête. Le délai prévu au premier alinéa n'est pas applicable à la contestation des mesures prises pour l'exécution d'un contrat.

Art R421-3 du CJA : Toutefois, l'intéressé n'est pas forcés qu'après un délai de deux mois à compter du jour de la notification d'une décision expresse de rejet :

1° Dans le contentieux de l'excès de pouvoir, si la mesure sollicitée ne peut être prise que par décision ou sur avis des assemblées locales ou de tous autres organismes collégiaux ;

2° Dans le cas où la réclamation tend à obtenir l'exécution d'une décision de la juridiction administrative.

Art R421-4 du CJA : les dispositions des articles R421-1 à R421-3 ne dérogent pas aux textes qui ont introduit des délais spéciaux d'une autre durée.

Art R421-5 du CJA : Les délais de recours contre une décision administrative ne sont opposables qu'à la condition d'avoir été mentionnés, ainsi que les voies de recours, dans la notification de la décision. La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Versailles. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Notification le

Publication le **08.10.2025**

Transmission en préfecture le

08.10.2025

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Code de l'urbanisme,
Vu la délibération n°22 12 129 du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité, fixant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de concertation,
Vu la délibération n° DCM 23 10 090 du Conseil Municipal du 2 octobre 2023 prenant acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet de règlement local de publicité,
Vu la délibération n° DCM 25 07 070 du Conseil Municipal du 3 juillet 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de règlement local de publicité,
Vu l'arrêté municipal n° SG 19 10 062 du 25 octobre 2019 désignant les lieux destinés à recevoir les affiches des lois et autres actes de l'autorité publique,
Vu la décision du 9 septembre 2025 (N°E25000066/78) du Tribunal administratif de Versailles désignant Monsieur Jean-Noël THUILLART en qualité de commissaire enquêteur pour l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité sur la commune de Draveil,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité sur la commune de Draveil, **du mardi 28 octobre 2025 à 9h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus**.

ARTICLE 2 : L'objectif de cette enquête publique est de soumettre à l'avis des habitants de la commune de Draveil le projet de Règlement Local de Publicité sur la commune de Draveil.

ARTICLE 3 : Par décision du 9 septembre 2025 (N°E25000066/78), le Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Jean-Noël THUILLART en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus, Monsieur Brice DEVRIERE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 4 : Le dossier de projet de Règlement Local de Publicité, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets reliés côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la commune de Draveil, situé au Centre administratif, 97bis boulevard Henri Barbusse (cour Chapuis) 91210 Draveil, du mardi 28 octobre 2025 à 9h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil [<https://www.draveil.fr/137/publicite-enseignes.htm>].

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre mis à disposition au service urbanisme, ou les adresser à l'attention de Monsieur Jean-Noël THUILLART, commissaire enquêteur, par lettre à l'adresse suivante : ville de Draveil – 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete publique@mairiedraveil.fr.

ARTICLE 5 : Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'Hôtel de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 Draveil et recevra le public les :

- Lundi 3 novembre 2025, de 14h00 à 17h00,
- Jeudi 13 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- Mardi 25 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1 du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra à la commune dans les 8 jours un procès-verbal de synthèse. La commune disposera de 15 jours pour lui adresser son mémoire en réponse. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la commune le dossier d'enquête publique, le registre et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles par le commissaire enquêteur. Le public pourra consulter ce rapport pendant un an au service urbanisme de la ville de Draveil. Il sera également consultable sur le site internet de la ville de Draveil

ARTICLE 8 : Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Essonne. Cet avis sera affiché sur les panneaux administratifs de ville prévus à cet effet et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture, en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

ARTICLE 9 : Après enquête publique, et remise par le commissaire enquêteur de son rapport et de ses conclusions, le dossier de règlement local de publicité sera soumis au vote des membres du Conseil municipal.

ARTICLE 10 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le commissaire enquêteur, à Madame la Préfète du département de l'Essonne ainsi qu'à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles.

Fait à Draveil, le 01 OCT 2025

Richard PRIVAT
Maire de Draveil



IV

ANNONCES 91

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Grand Parisien
Lundi 13 octobre 2025

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concernant dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 94 - 95. La publication des annonces judiciaires et légales diffère par l'arrêté du préfet de la culture et de la communication de l'Assemblée nationale - Modification de l'ordre du jour - Dissolution des sociétés civiles et commerciales - 106c H1 - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 106c H1 - Changement de nommement - 5/7 H1. L'arrêté du 18 décembre 2024 est à suivre pour les départements de l'exercice social de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 106c H1 - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AE 135c H1 - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Revenants - cessions d'actions - modification du bilan commercial - 107c H1 - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales - 107c H1 - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 107c H1 - Changement de nommement - 5/7 H1. L'arrêté du 18 décembre 2024 est à suivre pour les départements de l'exercice social de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital - 106c H1 - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AE 135c H1 - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Revenants - cessions d'actions - modification du bilan commercial - 107c H1 - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales - 107c H1 - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales - 107c H1 - Changement de nommement - 5/7 H1.

Enquête publique

COMMUNE DE DRAVEIL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTAURATION D'UN RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ SUR LA COMMUNE DE DRAVEIL

Le Maire, par arrêté municipal, a décidé de soumettre à enquête publique l'instauration d'un règlement local de publicité sur la commune de Draveil.

A cet effet, Monsieur Jean-Noël THUILLART a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à 8h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus.

Le dossier de projet de règlement local de publicité, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles relâchées et paraphé par le commissaire enquêteur, sont à disposition du service urbain de la commune de Draveil, situé au Centre administratif, 97bis boulevard Henri Barbusse (cour Chapuis) 91210 Draveil, du mardi 28 octobre 2025 à 8h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus, à l'heure et les heures habituelles d'ouverture du service administratif les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil (<http://www.draveil.fr/137/publicite-enseignes.htm>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et constater ses observations et proposer des corrections ou ajouts sur le registre mis à disposition au service urbain de la ville ou les adresser à l'attention de Monsieur Jean-Noël THUILLART, commissaire enquêteur, par lettre, à l'adresse suivante : ville de Draveil - 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à l'adresse enquête-publicitaire@mail.draveil.fr.

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'office de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL, pour recevoir le public les :

- lundi 28 octobre 2025, de 14h00 à 17h00,
- jeudi 13 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- mardi 25 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au service urbain de la mairie de Draveil aux jours et heures habituelles d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur. Le Commissaire principal se prononcera par délibération sur l'approbation de règlement local de publicité.

Le Parisien
Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien

Formulaire certifié pour une annonce conforme
Attestation de publication pour la griffe immédiate et gratuite
 Paiement 100% sécurisé
 Affichage en temps réel

Rendez-vous sur
leparisienannonces-legales.fr

CARNET

IDF

Avis de Décès

MONS-EN-MONTOIS (77)

Une pensée pour M. Guy MOURAUD, son époux, Une pensée pour Joël MOURAUD, Fabrice et Dominique MOURAUD, Patrick et Christine MOURAUD, ses enfants, Ses petits-enfants, arrière-petits-enfants Ainsi que toute la famille et ses amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Marie-Thérèse
MOURAUD
née ANDRIEU

survenu à Donnemarie-Dontilly, le lundi 6 octobre 2025, à l'aube de ses 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Mons-en-Montois, le mardi 14 octobre 2025, à 14h30, suivie de l'inhumation dans le caveau de Chalmaison.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÉBRES BRIOSI
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 82
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

GOUAIX (77)
CHALMAISON (77)

M. Bernard BEAUXDEUX, son époux, Une pensée pour Joël BEAUXDEUX, Une pensée pour Marc BEAUXDEUX, Dominique BEAUXDEUX, Sylvain et Anne BEAUXDEUX, Jocelyn BEAUXDEUX, ses fils et ses belles-filles, Sandrine, Julien, Sandrine et Ludovic, Gabriel et Alexandra, Alice et Florian, Cyril, ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Claudie BEAUXDEUX
née BRULÉ

survenu à Bray-sur-Seine, le lundi 6 octobre 2025, à l'âge de 86 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Gouaux, le mercredi 15 octobre 2025, à 14h30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille de Chalmaison.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÉBRES BRIOSI
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 82
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

MONS-EN-MONTOIS (77)

Une pensée pour M. Raymond MINOST, son époux, Marie-Céline et Eric Hervé CRYSEN, Isabelle MINOST, ses enfants, Alexis et Angélique, Amélie et Alexis, ses petits-enfants, Emma, Lya, Léandre, ses arrière-petits-enfants, Ainsi que toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Jacqueline MINOST
née DEPEZ

survenu aux Ormes-sur-Voulzie, le lundi 6 octobre 2025, à l'aube de ses 96 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Mons-en-Montois, le jeudi 16 octobre 2025, à 14h30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÉBRES BRIOSI
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 92
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

CHENOISE (77)

Raymonde MAURIN, Nicole et Frédéric GUILCHAOUA, Pascal GOUVREUR, ses sœurs, frère, beau-frère, Ses neveux, nièces, Ainsi que toute la famille et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

René GOUVREUR

survenu à Provins, le mercredi 8 octobre 2025, à l'âge de 73 ans.

La cérémonie civile sera célébrée au cimetière nouveau de Chenoise, le mardi 14 octobre 2025, à 10h00, suivie de l'inhumation.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÉBRES BRIOSI
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 92
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

Remerciements

VIMPELLES (77)

Lydie et Jacques COCARDON, ses enfants, Florence et Sébastien PAGET, ses petits-enfants, Margaux et Raphaël, Lou-Anne, Luca, Gabriel, ses arrière-petits-enfants

très touchés par les marques de sympathie et d'amitié que vous avez témoignées lors du décès de

Mme Huguette CARRU
née MARTIN

vous remercient très sincèrement.

POMPES FUNÉBRES KNIBBE
77480 BRAY-SUR-SEINE
01 60 67 03 51
WWW.POMPES-FUNEBRES-KNIBBE-BRAY.FR

CHALMAISON (77)

Martine et Jacky HATTIER, Joëlle THIRY et Michel HOCQUET, Patrick et Patricia THIRY, Nelly THIRY, ses enfants, Ses petits-enfants, Ses petits-petits-enfants, arrière-petits-enfants

très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de

M. Albert THIRY

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

POMPES FUNÉBRES BRIOSI
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 92
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

DONNEMARIE-DONTILLY (77)

Mickaël RENARD, son petit-fils, Michel LAPLACE, son frère, Frédéric, Isabelle, Dominique, Lettie, sa petite-nièce

très touché par les marques d'affection et d'amitié que vous avez témoignées lors du décès de

Mme Simone RENARD
née LAPLACE

vous remercient vivement d'avoir partagé leur peine et vous expriment leur profonde reconnaissance.

POMPES FUNÉBRES KNIBBE
77480 BRAY-SUR-SEINE
01 60 67 03 51
WWW.POMPES-FUNEBRES-KNIBBE-BRAY.FR

Mariage, Fiançailles, Anniversaire de noces

Célébrez l'amour
en partageant votre annonce
dans le Parisien

Contactez notre équipe
01 87 39 80 00
carnetdujour@leparisien.fr

Le Parisien
CARNET DU JOUR

**EXPRIMEZ-VOUS DANS
LE PARISIEN À L'OCCASION
DES PROCHAINES CÉLÉBRATIONS**

01.11[°] Toussaint
11.11[°] Armistice

*à partir de la veille

Contactez notre Service Client
01 87 39 80 00 carnetdujour@leparisien.fr

Pour une parution le jour de la célébration,
merci de contacter le service client au minimum 48H en avance

La menace d'une inflation trop faible inquiète la BCE

BANQUE CENTRALE

La Banque centrale européenne devrait à nouveau opter pour le statu quo le 30 octobre prochain.

Mais elle est préoccupée par la possibilité d'une inflation trop faible.

Guillaume Benoit

La Banque centrale européenne (BCE) ne se réunira que le 30 octobre. Mais d'ores et déjà, la messe semble dite. Il ne faut pas s'atten-

dre à une nouvelle baisse de taux à l'occasion de ce Conseil des gouverneurs, délocalisé exceptionnellement à Rome.

La présidente de l'institution de Francfort, Christine Lagarde, le répète à l'environ. Avec une inflation, proche de 2 % malgré quelques sous-besoins, et son principal taux directeur – celui de la facilité de dépôt – à 2 %, la BCE est « dans une situation confortable ». Autrement dit, il n'y a aucunement besoin de procéder à un nouvel assouplissement de la politique monétaire européenne dans l'immédiat.

Le statu quo en vigueur depuis juin est bien parti pour durer, si l'on en croit les marchés. Ces derniers ne prévoient – dans leur immense majorité – aucune nouvelle baisse de taux dans les douze mois qui

viennent, selon les calculs de l'agence Bloomberg.

Par ailleurs, la plupart des spécialistes de la politique monétaire s'attendaient à trouver dans les « minutes » – le compte rendu de la dernière réunion de la BCE une confirmation de ce nouvel état d'esprit. Mais la lecture de ce document montre des banquiers centraux moins optimistes qu'il n'y paraît.

La décision de ne pas toucher au loyer de l'argent a bien été prise à l'unanimité, précisent les « minutes », écartant l'idée d'une baisse « préemptive » des taux pour se protéger des chocs futurs. Une prudence que la Banque centrale européenne explique par le fait que « des risques pour les perspectives d'inflation ont été constatés, à la hausse

comme à la baisse ». Un tableau apparemment équilibré. Sauf que, parmi les banquiers centraux, seuls « quelques-uns ont estimé que les risques étaient orientés à la hausse », alors que « plusieurs ont estimé que les risques d'inflation étaient orientés à la baisse ». C'est-à-dire que la hausse des prix allait s'établir très en dessous de la cible de 2 %.

En cause, notamment, les importations de produits chinois. « Le reroutage de marchandises de la Chine vers la zone euro pourrait s'intensifier plus rapidement que ce que les modèles avaient prévu, et une réaffectation commerciale plus importante pourrait bien entraîner de nouvelles pressions déflationnistes », indique le document.

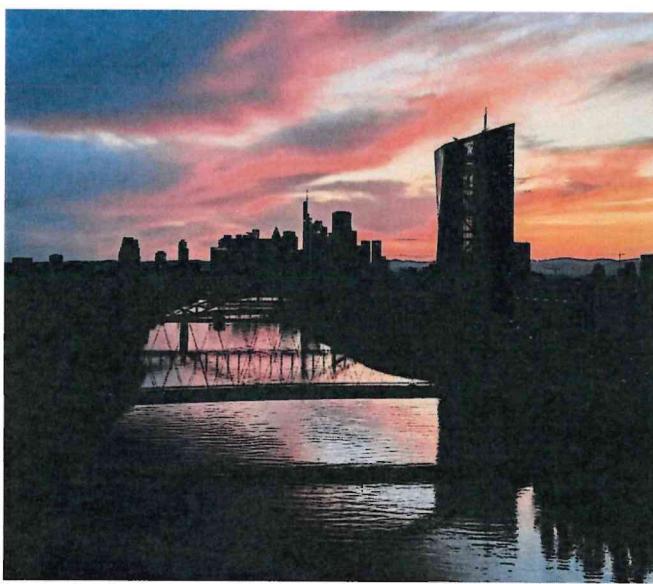
Par ailleurs, les économistes estiment que l'impact des droits de douane américains sur l'économie en zone euro n'a pas encore été entièrement ressentit. Il faudra peut-être jusqu'à mi-année prochaine, la BCE soutenir l'activité dans cette période difficile.

Frénésie sur les contrats d'options

De son côté, la Banque centrale ne voit pas le statu quo monétaire comme une sorte d'« autopilote » qui dirigerait sa politique, mais plutôt comme la meilleure façon de se tenir prête à réagir dans un contexte encore très incertain.

L'annonce de la fin du cycle de baisse des taux de la BCE semble donc largement prémature. C'est d'ailleurs l'avis de certains traders. Sur le marché des options, ils ont pris le pari que l'institution de Francfort allait encore desserrer par trois fois l'état monétaire, pour un allègement total de trois quarts de point.

Si l'avenir leur donne raison, contre l'opinion dominante sur les marchés, ils pourraient remporter tout le jeu de leur mise. Une frénésie qui a porté le nombre des contrats d'options arrivant à échéance en juin à 400 000, le plus haut niveau en trois semaines. Les économistes de Morgan Stanley voient le taux de dépôt de la BCE à 1,5 % en mars. ■



Les marchés, qui croient être au crépuscule de la baisse des taux de la BCE, vont peut-être un peu vite en besogne. Photo Michael Probst/AP/Sipa

En hausse de 70 % depuis le début de l'année, l'argent plie le match face à l'or

MATIÈRES PREMIÈRES

Le métal gris progresse plus que le métal jaune, en hausse de seulement 50 % depuis le début de l'année.

L'argent est porté par la recherche de valeur refuge mais aussi par la demande industrielle liée à la transition énergétique.

Etienne Goetz

Le record historique de l'or à plus de 4 000 dollars l'once a éclipsé la performance exceptionnelle de l'argent. Le métal gris a beau valoir beaucoup moins cher que le métal jaune, il gagne plus de 70 % depuis le début de l'année, contre « seulement » 50 % pour l'or.

Sur le marché de Londres, le prix de l'argent s'est établi à 49,705 dollars l'once jeudi 9 octobre, son plus haut niveau jamais enregistré dans l'histoire de la London Bullion Market Association, qui fait référence pour les métaux précieux. Le précé-

dent record remontait au 18 janvier 1980, point d'orgue de la manipulation du marché de l'argent par les frères Hunt, qui s'était terminée par un krach retentissant lors du « Silver Thursday » de mars 1980.

À la fin des années 1970, alors que l'inflation était hors de contrôle, les deux milliardaires texans ayant fait fortune dans le pétrole avaient provoqué une envolée des prix de l'once en accumulant des quantités colossales d'argent physique et de contrats à terme, environ la moitié de la production annuelle mondiale, afin de se protéger contre la hausse des prix. Après l'intervention des régulateurs pour endiguer la spéculation, les cours s'étaient effondrés, passant de 50 dollars à 1 dollar. Les deux frères avaient fini ruinés et condamnés pour manipulation de marché.

L'envolée actuelle des cours de l'argent, sur un marché bien plus liquide et mieux régulé, n'a rien à voir avec une telle folie spéculative. Elle s'explique avant tout par un engouement généralisé pour les métaux précieux, en particulier pour l'or, qui vient de franchir la barre symbolique des 4 000 dollars l'once. Ces deux métaux, or et argent, évoluent souvent de concert, car ils répondent plus ou moins aux mêmes logiques financières.

L'un comme l'autre jouent un rôle de valeur refuge, permettant aux investisseurs de se protéger des sous-besoins géopolitiques et des remous financiers. Et les motifs d'inquiétude ne manquent pas : guerre en Ukraine, tensions commerciales entre Washington et Pékin, attaques répétées de Donald Trump contre l'indépendance de la Réserve fédérale, sans oublier l'explosion de l'endettement mondial. Autant de raisons pour lesquelles les investisseurs cherchent à diversifier leurs portefeuilles avec les métaux précieux.

Le précédent record remontait à janvier 1980, point d'orgue de la manipulation du marché de l'argent par les frères Hunt, qui s'était terminée par un krach retentissant.

« Les prix de l'argent sont tirés par les inquiétudes liées à l'endettement mondial élevé et aux importants déficits budgétaires – en particulier aux Etats-Unis – ainsi que par le risque

Dernière ligne droite pour l'OPA de BBVA sur Sabadell

BANQUE

La banque espagnole BBVA espère dépasser les 50 % d'adhésion, mais le dénouement s'annonce incertain.

Christel Thibaud

— Correspondante à Madrid

Les dés sont jetés pour l'OPA hostile lancée par la banque espagnole BBVA sur sa compatriote Sabadell. La période ouverte aux actionnaires pour accepter l'offre s'est close vendredi 13 octobre au soir. Il faudra maintenant attendre le 17 octobre pour que l'autorité boursière espagnole publie les résultats.

En jeu, l'offre d'acquisition sur la banque catalane Sabadell, quatrième acteur du secteur en Espagne, par le deuxième groupe bancaire du pays, BBVA. Ce dernier espère que l'union des deux enseignes pourra donner naissance à un nouveau géant bancaire européen.

Derrière cette opération, ce sont deux visions qui s'opposent : d'un côté, les ambitions de croissance des promoteurs de l'OPA, qui espèrent peser plus lourd dans le jeu international, et de l'autre, celle de la banque catalane, qui revendique son rôle auprès du tissu économique local en promettant des dividendes.

Les quelques dix-huit mois qui se sont écoulés depuis la proposition d'union énoncée, fin avril 2024, par le groupe basque BBVA n'ont pas fait bouger les lignes d'un millimètre. Sabadell a refusé tout rapprochement, tandis que BBVA a maintenu son offre, transformée en OPA hostile. Le groupe d'origine basque a surmonté les obstacles et estime que le jeu vaut la chandelle, malgré les contraintes imposées par la commission de la concurrence, puis par le gouvernement espagnol. Il est diffi-

cile de savoir comment ont réagi les actionnaires depuis l'ouverture de l'OPA, puisque l'autorité boursière espagnole ne communique pas d'informations sur l'avancée de l'opération. Le président de BBVA, Carlos Torres, se déclarait certain, ces derniers jours, que son projet allait passer le cap des 50 % d'adhésion, alors que le directeur général de la banque catalane, César González-Bueno, assurait que ce niveau resterait en deçà des 30 %.

Jusqu'au bout, les deux adversaires ont campé sur leurs positions. Du côté de Sabadell, on a sonné le rappel des actionnaires, qui sont aussi souvent des clients. « BBVA se trompe en parlant de ses ambitions d'acteur global. Ce qui intéresse les actionnaires minoritaires, ce n'est pas la stratégie, c'est l'assurance de continuer à percevoir leurs dividendes », confiait il y a quelque temps un dirigeant de la banque catalane, très tournée vers le financement des PME et fortement liée au territoire, en Catalogne spécialement.

Tactique sentimentale
Chez BBVA, cette tactique sentimentale agace. « Le cœur n'est pas bon conseiller pour prendre des décisions quand il s'agit de chiffres », a essayé d'argumenter Carlos Torres. Le président de BBVA se targue d'avoir convaincu les gestionnaires de fonds et les investisseurs institutionnels qui rassemblent 60 % du capital.

Le seul nom qui avait clairement filtré avant la clôture de l'offre était celui de David Martínez, un investisseur mexicain. Ce dernier, troisième actionnaire de Sabadell avec 3,86 % du capital, a été tout ouvertement montré intéressé par l'OPA. Si la banque basque espérait que ces déclarations allaient marquer un tournant et provoquer un effet d'entraînement chez d'autres grands investisseurs, il n'en a rien été. Du moins ouvertement. ■

annonces judiciaires & légales

COMMUNE DE DRAVEIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Instauration d'un règlement local de publicités sur LA COMMUNE DE DRAVEIL

Le Maire, par arrêté municipal, a décidé de soumettre à enquête publique l'instauration d'un règlement local de publicité sur la commune de Draveil.

A cet effet, Monsieur Jean-Noël THUILART a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à 9h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus.

Le dossier de projet de règlement local de publicité, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles relâchées et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la commune de Draveil, situé au Centre administratif, 97bis boulevard Henri Barbusse (cour Châpus) 91210 Draveil, du mardi 28 octobre 2025 à 9h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil (<https://www.draveil.fr/137-publicite-enseignes.htm>). Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à disposition du service urbanisme, ou les adresser à l'attention de Monsieur Jean-Noël THUILART, commissaire enquêteur, par lettre, à l'adresse suivante : ville de Draveil – 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à l'adresse enquetepublique@mairedraveil.fr.

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'hôtel de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL, et recevra le public les :

– Lundi 3 novembre 2025, de 14h00 à 17h00,
– Jeudi 13 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,
– Mardi 25 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au service urbanisme de la mairie de Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du règlement local de publicité.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de fillet à fillet.

Les départs habilités sont 75,78, 91, 92, 93, 94, 95 et 96.

Modifications

LVJC

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, Rue Anatole France,
91450 SOISY-SUR-SEINE
953 324 217 RCS EVRY

Aux termes d'une décision en date du 20/10/2025, l'Associée Unique a décidé :
- de remplacer à compter du 20/10/2025 la dénomination sociale LVJC par LAIA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de remplacer l'objet social à compter du 20/10/2025 par l'activité de Conseil en achat et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

ADFCP

SASU au capital de 300 €
04 BIS AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91380 CHILLY-MAZARIN
RCS EVRY 990 342 461

L'AGE du 01/10/2025 a décidé de modifier l'objet social à compter du 01/10/2025, qui devient : GESTION ADMINISTRATIVE FORMALITES SERVICE AUX ENTREPRISES SECRETARIAT ASSISTANCE TELEPHONIQUE.

Mention : RCS EVRY.
POINT

LE MIROIR

Société civile de moyens
au capital de 6 10,10 €
48 COURS BLAISE PASCAL
91000 EVRY-COURCOURONNES
RCS EVRY 352 271 118

L'AGE du 01/09/2003 a décidé de prolonger la durée de la société de 50 ans, soit jusqu'au 05/11/2054.

Mention : RCS EVRY.

TNA

SARL à capital variable
au capital de 1.000 €
13 rue Jean Jacques Rousseau
Bâtiment B
91350 GRIGNY
RCS EVRY 877 680 223

Suite AGE du 21/10/2025 et à compter de ce jour, nouvelle forme juridique : SCI, nouvel objet social : l'acquisition, l'administration, l'exploitation sous toutes ses formes, de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : M. David NOVEL, 13 rue Jean Jacques Rousseau, bâtiment B, 91350 GRIGNY.

SNA-TECHNOLOGIES

SASU au capital de 5 000 €
11 résidence du Parc de Petit Bourg
91000 EVRY-COURCOURONNES
880 265 889 RCS EVRY

Par décision de l'associé unique du 24/10/2025, il a été décidé de supprimer l'activité secondaire suivante : les services de livraison à domicile à l'aide de véhicule non motorisé (Code NAF 5320Z) et ajouter une deuxième activité principale : construction de réseaux électriques et de télécommunications (code NAF 4222Z), à compter du 24/10/2025.

A partir du jeudi vos annonces légales dans votre journal

Le Républicain
DE L'ESSONE

Poursuites d'Activité

LAYONE SECURITY

SAS au capital de 1 000 €
18 Avenue du Président Allende
91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS EVRY 928 819 630

Aux termes du procès-verbal d'une A.G.E. en date du 30/09/2025, les associés ont décidé de poursuivre l'activité de la société, malgré les pertes enregistrées, supérieures à la moitié du Capital Social.

Mention au RCS d'EVRY.

Changements de Régime Matrimonial



Suivant acte reçu par Maître Xavier MERLET, Notaire associé de la société par actions simplifiée «IMBAULT NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à la résidence de CORBEIL-ESSONNES (Essonne), 5 rue Féray, identifié sous le code CRPCEN numéro 91003, le 24 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant entre :

Monsieur Gérard Noël AUDIN, retraité, et Madame Isabelle Andrée ROCHAT, retraitée, demeurant ensemble à EVRY-COURCOURONNES (91000) 22 impasse de Bougainville.

Monsieur est né à MEILLARD (03500) le 19 décembre 1953.

Madame est née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015) le 23 août 1961.

Mariés à la mairie de BRESNAY (03210) le 5 septembre 1987 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Le régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront requises dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Appels d'Offres

COMMUNE DE MAROLLES-EN-BEAUCE

Limite de réception des candidatures : 27/11/2025 à 12:00

Limite de réception des offres : 27/11/2025 à 12:00

Mode de passation : Procédure adaptée

Objet :
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET D'ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX SECS
GRANDE RUE - CHEMIN DES ORMES - CHEMIN DE PITHIVIERS

Description du marché :
Le Code de la Commande Publique en vigueur s'applique à la présente consultation.

Elle est lancée suivant la procédure adaptée définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La consultation est décomposée en Lots

LOT 1 - ENFOISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

LOT 2 - VOIRIE

Variantes :

Aucune variante n'est autorisée.

Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est demandée

Critères de choix :

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à 2144-7 du Code de la Commande Publique.

Dans un premier temps, les candidatures seront examinées au regard :

1 - de la recevabilité administrative du dossier (transmission de l'ensemble des pièces demandées),

2 - des garanties et capacités techniques du candidat au regard des exigences techniques demandées,

3 - des garanties et capacités financières du candidat au regard de l'objet du marché.

Les candidats qui ne satisferaient pas aux critères d'évaluation susmentionnés verront leur candidature rejeter et seront éliminées avant l'analyse de leur offre.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le présent marché public sera attribué à l'opérateur économique présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution prix (45%) et valeur technique (55%)

L'absence de mémoire technique ou de planning entraînera le rejet de l'offre.

Les plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.klekoon.com/>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (clé USB) n'est pas autorisée.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs prestations, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures et des offres, une demande écrite à :

<https://www.klekoon.com/>

Adresse profil acheteur, le DCE (Dossier de Consultation) est téléchargeable gratuitement sur : www.klekoon.com

Classe d'activité :

- 45 : Travaux de construction

Avis d'Enquêtes

COMMUNE DE DRAVEIL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Instauration d'un Règlement local de publicité sur LA COMMUNE DE DRAVEIL

Le Maire, par arrêté municipal, a décidé de soumettre à enquête publique l'instauration d'un règlement local de publicité sur la commune de Draveil.

A cet effet, Monsieur Jean-Noël THUILLART a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du mardi 28 octobre 2025 à 9h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus.

Le dossier de projet de règlement local de publicité, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuilles reliées côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la commune de Draveil, situé au Centre administratif, 97 bis boulevard Henri Barbusse (cour Chapuis) 91210 Draveil, du mardi 28 octobre 2025 à 9h00 inclus au mardi 25 novembre 2025 à 17h00 inclus,

aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville de Draveil [<https://www.draiveil.fr/137/publicite-enquenes.htm>].

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre mis à disposition au service urbanisme, ou les adresser à l'attention de Monsieur Jean-Noël THUILLART, commissaire enquêteur, par lettre, à l'adresse suivante : ville de Draveil - 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL CEDEX, ou par courriel à enquete publique@mairie draiveil.fr.

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'hôtel de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL et recevra le public les :

- Lundi 3 novembre 2025, de 14h00 à 17h00,

- Jeudi 13 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,

- Mardi 25 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

Cette enquête se déroulera pendant de 32 jours, du lundi 13 novembre au jeudi 18 décembre 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête, comportant le projet de révision du PLU et la modification du PDA, pourra être consulté :

• à la mairie de CHALOU-MOULINEUX sis 12 rue de Champagne, 91740 Chalou-Moulineux aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le portail national de l'urbanisme geoportail-urbanisme.gouv.fr, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, la délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Un registre papier sera mis à disposition en mairie afin que chacun puisse y consigner ses observations. Ces dernières peuvent également être adressées par courrier ou par mail à l'attention de :

• Madame le Commissaire Enquêteur

Mairie de Chalou-Moulineux

12 rue Adèle de Champagne 91740 Chalou-Moulineux

• courriel : plu.chalou-moulineux.91740@orange.fr

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences à la mairie aux dates suivantes :

• lundi 17 novembre de 9h00 à 12h00

• jeudi 27 novembre de 14h00 à 18h00

• mardi 02 décembre de 14h00 à 18h00

• samedi 13 décembre de 09h00 à 12h00

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un an.

Le rapport sera remis 30 jours après la clôture de l'enquête par le commissaire enquêteur sous réserve de prorogation de délai.

Le terme de la procédure, les projets de PLU et des PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête, seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le dossier sera mis en ligne et consultable sur le Géoportail de l'urbanisme.

COMMUNE DE CHALOU-MOULINEUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Modification des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques (PDA)

Par arrêté n° 47-2025, en date du 27 octobre 2025, le Maire de Chalou-Moulineux a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que le projet de modification des périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA).

Madame Maria VIOLETTE a été désignée par le Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel GARCIA comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera pendant de 32 jours, du lundi 13 novembre au jeudi 18 décembre 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête, comportant le projet de révision du PLU et la modification du PDA, pourra être consulté :

• à la mairie de CHALOU-MOULINEUX sis 12 rue de Champagne, 91740 Chalou-Moulineux aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le portail national de l'urbanisme geoportail-urbanisme.gouv.fr, afin que chacun

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : 395 HT - (SAS) 1416 HT - (SNC) 2186 HT - (SARL) 1476 HT - (EURO) 1236 HT - (SOCIETE CIVILE) 220 HT - (SCI) 189 HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prolongation - reconstitution du capital - 108C HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ: 135C HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements -essions d'actions - résiliation du bail commercial: 197CHT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales: 152C HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales: 100C HT - Changement de patronyme: 57C HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193C HT) - 75/92/93/94 (0,237CHT) - 91/77/78/95 (0,225C).

Divers société



LES JURISTES D'ARMORIQUE Centre d'affaires «LA DECOUVERTE» 39 Rue de la Villeneuve Immeuble Lizard BP 70423 - 56104 LORIENT CEDEX Tel : 02.97.64.46.77

SCI ATEN
Société civile immobilière au capital de 500 euros

Siège social : Impasse du Grand Marais ZA Grand Marais 94000 CRETEIL 532614237 RCS CRETEIL
Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de l'Impasse du Grand Marais - ZA Grand Marais, 94000 CRETEIL au 12, rue du Cantal - 91090 LISSES, à compter du 1er juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 532614237 RCS CRETEIL, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 26 mai 2011 a pour objet social la gestion, l'exploitation par bail, location ou toutes autres formes de biens immobiliers et un capital de 500 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Cyril GILBERT, gérant démeurant 3, Lieudit de la Sablière 91760 ITTEVILLE Pour avis La Gérance

VEIL et recevra le public les :

- Lundi 3 novembre 2025, de 14h00 à 17h00,
- Jeudi 13 novembre 2025, de 9h00 à 12h00,
- Mardi 25 novembre 2025, de 14h00 à 17h00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an au service urbanisme de la mairie de Draveil aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de règlement local de publicité.

COMMUNE DE CHALOU-MOULINEUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES (PDA)

Par arrêté n° 47-2025, en date du 27 octobre 2025, le Maire de Chalou-Moulineux a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi que le projet de modification des périmètres délimités des abords des monuments historiques (PDA).

Madame Maria VIOLETTE a été désignée par le Tribunal Administratif de Versailles comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel GARCIA comme commissaire enquêteur suppléant.

Cette enquête se déroulera pendant de 32 jours, du lundi 17 novembre au jeudi 18 décembre 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête, comportant le projet de révision du PLU et la modification du PDA, pourra être consulté :

- * à la mairie de CHALOU-MOULINEUX sis 12 rue de Champagne 91740 Chalou-Moulineux aux jours et heures habituels d'ouverture au public ou sur rendez-vous si les horaires ne conviennent pas.

Un registre papier sera mis à disposition en mairie afin que chacun puisse y consigner ses observations. Ces dernières peuvent également être adressées par courrier ou par mail à l'attention de :

* Madame le Commissaire Enquêteur
Mairie de Chalou-Moulineux
12 rue Adèle de Champagne 91740 Chalou-Moulineux
courriel : plu.chalou-moulineux@91740@orange.fr

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences à la mairie aux dates suivantes :

- * lundi 17 novembre de 9h00 à 12h00
- * jeudi 27 novembre de 14h00 à 18h00
- * mardi 02 décembre de 14h00 à 18h00
- * samedi 13 décembre de 09h00 à 12h00

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie pendant un an.

Ce rapport sera remis 30 jours après la clôture de l'enquête par le commissaire enquêteur sous réserve de prorogation de délai.

Au terme de la procédure, les projets de PLU et des PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête, seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le dossier sera mis en ligne et consultable sur le Géoportal de l'urbanisme.

Fait à Chalou-Moulineux, le 27 octobre 2025

Le Maire,
Geneviève MENNELET

Tribunaux de commerce

Affaire: CONSTRUCTION RENOVATION TECHNIQUE. Adresse: 8 Rue d'Estienne d'Orves 94000 Crétel. Activité: travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. N° de Registre du Commerce: 413 068 545. Jugement du TRIBUNAL COMMERCE DE CRETEIL en date du 8 octobre 2025:

Jugement du tribunal de commerce de Crétel en date du 8 octobre 2025, a prononcé la faillite personnelle de M. Thomas SIMITZIDIS pour une durée de 8 ans , nom du liquidateur : SELARL Fides prise en la personne de Mme Céline Perdriel Vaisrière 55 Rue Jean Baptiste Champeval 94000 Crétel

Les contributions reçues par courriel seront consultables dans le dossier en ligne et insérées dans le registre papier.

Le commissaire enquêteur effectuera trois permanences à l'hôtel de ville, en salle des adjoints, 3 avenue de Villiers, 91210 DRAVEIL

TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

Greffre

1, rue de la Patinoire - 91011 Evry Cedex

Affaire: LES PIRATES DU NEPTUNE. Adresse: Rue de Provence 91130 Ris-Orangis. Activité: commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. N° de Registre du Commerce: 820 465 177. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2025 , désignant liquidateur SELAFA Mja, prise en la personne de Me Benjamin Laurent, Mandataire Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: DAG OUEST. Adresse: 2/4 Quai François Truffaut 78180 Montigny-Le-Bretonneux. Activité: restauration traditionnelle. N° de Registre du Commerce: 493 387 864. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement du tribunal de commerce de EVRY , prononcé en date du 20/10/2025, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2025J01120, date de cessation des paiements le 03/10/2025 désigné Administrateur Fhbx, prise en la personne de M Alicia Alves, Administrateur Judiciaire Associée 1 Rue René Cassin Immmeuble La Mazière 91033 EVRY CEDEX avec pour mission : assister le débiteur pour tous actes concernant la gestion de l'entreprise , Mandataire judiciaire Mjc2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 bd de l'Europe 91050 EVRY CEDEX , et ouvre une période d'observation expirant le 20/04/2026 Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: LES DELICES DE LA BAGUETTE. Adresse: 44 Rue Saint-Spire 91100 Corbeil-Essonnes. Activité: boulangerie et boulangerie-pâtisserie. N° de Registre du Commerce: 839 052 883. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2024, désignant liquidateur SELARL Mjc2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Evry Cedex . Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: ANGELUS CARE FRANCE. Adresse: 5 Avenue Carnot 91300 Massy. Activité: autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. N° de Registre du Commerce: 901 026 831. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement arrêtant le plan de redressement, duré du plan 10 an nomme Commissaire à l'exécution du plan SELAFA Mja, prise en la personne de Me Benjamin Laurent, Mandataire Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 Evry-Courcouronnes .

Affaire: ESCUAIN FINANCES. Adresse: 8 Rue Jacques Anquetil 91100 Corbeil-Essonnes. Activité: activités des sociétés holding. N° de Registre du Commerce: 488 574 138. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 octobre 2025 , désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: WHY. Adresse: 5 Avenue Carnot 91100 Massy. Activité: conseil en relations publiques et communication. N° de Registre du Commerce: 849 994 686. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2024, désignant liquidateur SELARL Mjc2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Evry Cedex . Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: LYS. Adresse: 40 Avenue Pierre Corneille 91420 Morangis. Activité: commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 815 288 576. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2024 , désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: TRANSPORT SANOGO. Adresse: 87 Route de Grigny 91130 Ris-Orangis. Activité: transports routiers de fret de proximité. N° de Registre du Commerce: 493 449 581. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 19 septembre 2025 désignant mandataire judiciaire Me Souchon Alain-François 1 Rue des Mazières 91000 Evry-Courcouronnes Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: BET'R. Adresse: 1 Rue de l'Aubépine 91090 Lisses. Activité: ingénierie, études techniques. N° de Registre du Commerce: 918 610 320. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2024 , désignant liquidateur SELARL Mjc2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Evry Cedex Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: LYS. Adresse: 40 Avenue Pierre Corneille 91420 Morangis. Activité: commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 818 669 584. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL Mjc2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Evry Cedex Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: NATURAL SPA INSTITUT GIF. Adresse: Route de la Noue Ccial Val de Corcalle 91190 Gif-Sur-Yvette. Activité: commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé. N° de Registre du Commerce: 818 637 605. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2025 , désignant liquidateur SELAFA Mja, prise en la personne de Me Benjamin Laurent, Mandataire Judiciaire Associé 5 Boulevard de l'Europe 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: OZTURK BATIMENT. Adresse: 160 Rue Président François Mitterrand 91160 Longjumeau. Activité: travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment. N° de Registre du Commerce: 881 450 321. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 20 avril 2024 , désignant liquidateur SELARL Mjc2a, prise en la personne de Me Christophe Ancel, Mandataire Judiciaire 9 Boulevard de l'Europe 91050 Evry Cedex Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: GRIFONA. Adresse: 4 Rue Maurice Ravel 91440 Bures-Sur-Yvette. Activité: commerce de gros (commerce Intermédiaries) d'autres biens domestiques. N° de Registre du Commerce: 798 185 856. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 juillet 2025 , désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Affaire: M&B PERFORMANCE. Adresse: 3 Rueuelle Guignolle Bâtiment M Étage 1 App 11 91710 Vert-Le-Petit. Activité: travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. N° de Registre du Commerce: 981 538 796. Jugement du tribunal de commerce d'evry en date du 20 octobre 2025:

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 5 octobre 2025 , désignant liquidateur SELARL C. Basse en la personne de Me Christophe Basse 1 Rue René Cassin Immeuble le Mazière 91000 Evry-Courcouronnes . Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvenabilité : non concernée .

Le Greffier SELARL GTC EVRY

Le Parisien

Publiez votre
ANNONCE LÉGALE
avec Le Parisien